

Le CAPA TRAVAUX PAYSAGERS

Les métiers préparés

Le titulaire de ce CAPA est employé dans le secteur d'activités des jardins et espaces verts dans une entreprise paysagiste ou le service espaces verts d'une ville, d'une collectivité territoriale, d'un syndicat intercommunal...

Ses activités concernent la réalisation et l'entretien d'espaces verts, et nécessitent une connaissance précise des végétaux, de leur physiologie, une connaissance des éléments inertes et de leur mise en place (construction paysagère, réseaux...). Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique. Elles sont réalisées avec un souci constant du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le nombre de tâches confiées à l'ouvrier qualifié en travaux paysagers et son degré d'autonomie est fonction de la dimension des entreprises ou des services, de son expérience professionnelle et de ses qualités. Le métier demande des qualifications, un savoir faire, des capacités de réflexion et une bonne résistance physique.

Les conditions d'admission

Niveau – Âge :

Jeunes âgés de 16 à 26 ans issus de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} ou CPA.
Jeunes âgés de 15 ans en sortie de 3^{ème}.

Maître d'apprentissage

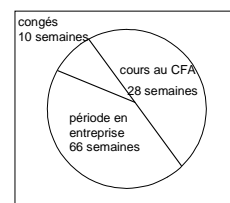
Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans des entreprises paysagistes privées, des services espaces verts de collectivités locales, de syndicats intercommunaux ou d'établissement public.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

L'alternance CFA / entreprise

Durée modulable en fonction du profil du candidat 1 à 3 ans dans le cadre de **Parcours de Formation Individualisé**.

Parcours classique : durant deux années vous aurez passé 28 semaines au CFA, 66 semaines en entreprise et 10 semaines en congés payés.



La formation au CFA

Le CAPA se présente sous forme d'Unités Capitalisables (UC). Les 8 U.C. qui composent le CAP sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément. Ces UC forment à des objectifs d'intégration professionnelles dans les domaines suivants :

L'expression et la communication, l'hygiène et la sécurité, les technologies horticoles, l'économie et le social, les mathématiques.

Programme et horaire moyen par semaine	
Enseignement général	
Mathématiques (UC2)	4
Expression et communication (UC4)	4
Vie Sociale et Professionnelle et monde actuel (UC51)	2
Informatique (UC8)	2
EPS (UC7)	3
Atelier individualisé	2
Enseignement professionnel	
Connaissance des pratiques professionnelles (UC11)	11
Rapport de stage (UC52)	4
Travaux pratiques (UC12)	3
Total sur la semaine	35

Des cours de soutiens et de langues étrangères optionnels sont également proposés.

Des séances de Travaux Pratiques sont organisées au sein de l'atelier horticole du site parallèlement aux enseignements techniques.

Une UC est intégralement évaluée **en entreprise** : l'UC 12 qui valide la « maîtrise des techniques et des gestes professionnels ».

- ▶ **Pierre MELIANDE, Sylvie LESZCZYNSKI**, coordinateurs,
- ▶ pierre.meliande@educagri.fr / sylvie.leszczyński@ecducagri.fr
- ▶ **Carole PELLEGRINO**, directrice cfa.landes@educagri.fr

L'évaluation

- Contrôle continu pendant le cycle de formation : évaluation certificative conduite par l'équipe pédagogique du CFA, sous le contrôle d'un jury extérieur.
- Une Unité Capitalisable (UC) acquise reste valable pendant 5 ans.
- Le diplôme est délivré lorsque les 8 UC (2/4/51/52/7/11/12/8) sont acquises.
- Certaines UC peuvent être validées dès l'entrée en formation selon votre niveau initial.

L'entrée directe en deuxième année et les parcours personnalisés de formation

Lors de votre admission au CFA nous vous proposons d'évaluer ensemble vos compétences et en fonction des résultats, nous bâtissons un parcours de formation.

Si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, vous pouvez être dispensé de certaines UC ce qui vous permettra d'approfondir les UC professionnelles.

Si vous avez déjà obtenu un CAPA dans une autre spécialité, vous pourrez entrer directement en 2^{ème} année.

Si vous avez des difficultés sur certains acquis nécessaires pour le suivi de votre formation en CAP, le CFA vous proposera un parcours individualisé.

La poursuite des études après le CAPA Travaux Paysagers

La formation en CAPA par apprentissage favorise l'entrée directe dans la vie active. Dès l'obtention de votre diplôme, vous pouvez également poursuivre vos études par la voie de la formation scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous avez accès aux différents BEP ou BP Agricoles ou à des formations complémentaires de type certificats de spécialisation. Vous pouvez aussi intégrer par voie de concours un poste de jardinier dans des villes ou des établissements publics.

Sont proposés au CFA Agricole et Horticole des Landes :

- Le BEPA et le Bac Pro Travaux Paysagers par apprentissage.
- Le BPA et le Bac Pro Productions Horticoles par apprentissage.

Votre métier au quotidien

Les compétences requises pour être embauché en tant qu'ouvrier qualifié en Travaux Paysagers :

- La connaissance précise des végétaux.
- Le respect des consignes de sécurité et des règles d'hygiène.
- Un savoir faire.
- Des capacités de réflexion.
- Une bonne résistance physique.

L'ouvrier qualifié en Travaux Paysagers est en effet en mesure :

- De mettre en oeuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin.
- D'assurer les différentes opérations nécessaires à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin
- D'assurer l'entretien courant du matériel en respectant les règles de sécurité et de diagnostiquer les pannes usuelles simples.
- D'organiser son travail dans le cadre d'une activité et d'effectuer les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales.
- De rendre compte de ses activités.
- De participer aux activités de la vie professionnelle et sociale.

Les autres formations de même niveau proposées au CFA

Le CAPA « Productions Horticoles », le CAPA « Productions Agricoles » et le CAPA « Industries Agro Alimentaires » par apprentissage.

Pour s'inscrire :

- Retourner la fiche de pré inscription au CFA
- Le CFA vous convoque pour un entretien et un test écrit
- Le CFA confirme votre pré inscription ou vous propose une ré-orientation. Il vous transmet :

⇒ Un dossier d'inscription

⇒ Une fiche d'attestation d'embauche que vous devez faire compléter par le Maître d'apprentissage et nous retourner. Dès réception de cette fiche, le CFA service interface envoie à votre futur employeur tous les documents relatifs à la signature du contrat.